

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOILL**SEANCE DU 07 JUILLET 2025**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 14 + 3 **PROCURATION**

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, ALBALADEJO Joseph, LECTEZ Laurence, GRANDO Daniel., FEDERICO Fatiha, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFITTE Patrick, ROUCOLLE Lilian., LIRONCOURT Agnès,

Absents ayant donné procurations : Mme FORNELLI Sandra à Mme COGEZ Aline, Mme BOLASELL Claire-Marie à M. MANAS Christophe, Mme SABARDEIL Manon à Mme LIRONCOURT Agnès.

Absents : M. GERBOLES Henri., M. COLARD Lionel

Le quorum est atteint

Mme Valérie LISSARRE a été désignée secrétaire de séance

DEL07202512**OBJET : Modification du montant du loyer de l'appartement situé au 12 av Maréchal Joffre**

Monsieur le maire expose au conseil la proposition de modifier le montant du loyer de l'appartement situé au 12 av maréchal Joffre.

Le montant du loyer de l'appartement situé au 12 avenue maréchal Joffre avait été décidé sur la base d'un appartement avec garage. Ce garage est aujourd'hui utilisé pour stocker du matériel communal ou associatif. Il ne fait donc plus partie de la location. Il est proposé au conseil de modifier le montant du loyer qui était fixé à 650 € et de le passer à 570 €, et autorisé le maire à modifier les futurs contrats de location.

Le conseil doit se prononcer sur l'actualisation du montant du loyer de l'appartement sans garage.

Après avoir entendu le maire le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve la modification du loyer de l'appartement situé au 12 av Maréchal Joffre qui sera désormais loué sans garage,

Fixe le montant du loyer à 570 €,

Autorise le maire à modifier le montant dans les futurs contrats.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



C. MANAS